

DECISION n°2026-25
Portant délégation de signature à Madame Béatrice BERMANN
Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines

Le Directeur du Groupe Hospitalier Nord Essonne,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-36,

Vu le décret n° 92-783 du 6 Août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs d'établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2008.921 du 2 Août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des Etablissements mentionnés à l'article 2 (1er-2ème-3ème) de la Loi n° 86.33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu décret n°2025-1144 du 27 novembre 2025 portant statut des DH,

Vu la décision n°17/1242 du 29 août 2017 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France portant fusion des Centres hospitaliers des Deux Vallées et d'Orsay en un seul établissement dénommé « Groupe hospitalier Nord Essonne », à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 23 janvier 2023 portant nomination de **Monsieur Cédric LUSSIEZ** en qualité de Directeur du Groupe hospitalier Nord Essonne

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 22 décembre 2017, portant nomination de **Madame Béatrice BERMANN** en qualité de Directeur-adjoint au Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu la décision du 10 août 2021 portant affectation de **Monsieur Fabrice MARQUES**, cadre de santé paramédical, à la Direction des ressources humaines du Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu l'arrêté du ministre des Solidarités et de la santé en date du 24 décembre 2021 portant affectation de **Madame Hélène CLAUDE**, attachée d'administration hospitalière, au Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu la décision du Directeur en date du 21 octobre 2022 portant nomination de **Madame Najah GTARI NECHBA**, adjoint des cadres hospitaliers, au Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu l'organisation de la direction,

DECIDE

Article 1^{er} :

Délégation permanente est donnée à **Madame Béatrice BERMANN**, Directrice-adjointe, Directrice chargée des Ressources humaines du Groupe hospitalier Nord Essonne pour signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de son champ de compétence :

- Toutes correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liées à l'activité de sa direction, ainsi que les attestations ou certificats établis à partir d'information de la compétence des services de sa direction, à l'exclusion :
 - des notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa Direction.
 - des courriers destinés aux partenaires institutionnels (Centre National de Gestion, Agence Régionale de Santé, délégation départementale en Essonne de l'Agence Régionale de Santé, Collectivités territoriales, Inspection du travail, Service de la protection maternelle et infantile).
- Pour le personnel non médical :
 - les décisions relatives à la gestion statutaire et à la gestion des carrières, à la gestion du temps de travail et la protection sociale des agents stagiaires, titulaires et contractuels, aux études promotionnelles et aux rachats de contrats, à l'exclusion de celles relatives à la discipline,
 - l'évaluation professionnelle des personnels titulaires, stagiaires et des agents contractuels à l'exception de celle des membres de l'équipe de direction ;
 - les mandats relatifs à la compétence de sa direction (paie) ;
 - les bons de commande et contrats de prestation d'intérim.
 - les ordres de mission et les conventions avec les organismes de formation ;
- Les assignations des personnels non médicaux en cas de grève.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Béatrice BERMANN**, Directrice-adjointe, chargée des Ressources humaines du Groupe Hospitalier Nord Essonne, délégation est donnée à **Madame Hélène CLAUDE**, attachée d'administration à la direction des ressources humaines du Groupe hospitalier Nord Essonne, à **Monsieur Fabrice MARQUES**, cadre de santé paramédical à la direction des ressources humaines du Groupe Hospitalier Nord Essonne, ainsi que **Madame Najah GTARI NECHBA**, adjoint des cadres hospitaliers à la direction des ressources humaines du Groupe hospitalier Nord Essonne pour signer, dans la limite de leurs attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de leur champ de compétence :

- Toutes correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liées à l'activité de sa direction, ainsi que les attestations ou certificats établis à partir d'information de la compétence des services de sa direction, à l'exclusion :

*des notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa Direction,

*des courriers destinés aux partenaires institutionnels (Centre National de Gestion, Agence Régionale de Santé, délégation départementale en Essonne de l'Agence Régionale de Santé, Collectivités territoriales, Inspection du travail, Service de la protection maternelle et infantile).

- Pour le personnel non médical :

*les décisions relatives à la gestion statutaire et à la gestion des carrières, à la gestion du temps de travail et de la protection sociale des agents stagiaires, titulaires et contractuels, aux études promotionnelles et aux rachats de contrats, à l'exclusion de celles relatives à la discipline,

*l'évaluation professionnelle des personnels titulaires, stagiaires et des agents contractuels à l'exception de celle des membres de l'équipe de direction ainsi que de celle des agents exerçant à la DRH,

*les mandats relatifs à la compétence de sa direction (paie),

*les bons de commande et contrats de prestation d'intérim,

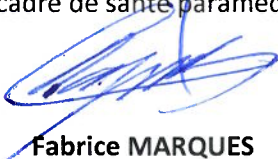
*les ordres de mission et les conventions avec les organismes de formation.

- Les assignations des personnels non médicaux en cas de grève.

Article 3 :

La présente décision sera communiquée au Trésorier, Receveur du Groupe Hospitalier Nord-Essonne, à l'ARS et sera publiée dans les conditions réglementaires au Registre des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Essonne et fera l'objet d'un affichage.

Fait à Orsay, le 25 mars 2026.

Le Directeur  Cédric LUSSIEZ	La Directrice-adjointe  Béatrice BERMANN
Le cadre de santé paramédical  Fabrice MARQUES	L'attachée d'administration hospitalière  Hélène CLAUDE
L'adjoint des cadres  Najah GTARI NECHBA	

